



**MISSIONS EXPLORATOIRES
EN VUE DE LA CRÉATION D'UNE
ASSOCIATION INTERPARLEMENTAIRE DES ASSEMBLÉES LÉGISLATIVES
DES PROVINCES ET DES TERRITOIRES CANADIENS**

Fiche synthèse

ACTIVITÉS

- Toronto (Ontario), Halifax (Nouvelle-Écosse), Fredericton (Nouveau-Brunswick)
23 au 25 avril 2012
- Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) et St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
23 et 24 mai 2012
- Victoria (Colombie-Britannique), Edmonton (Alberta), Regina (Saskatchewan) et Winnipeg (Manitoba)
28 au 30 mai 2012
- Iqaluit (Nunavut)
10 et 11 juin 2012
- 30^e Conférence des assemblées législatives des provinces de l'Atlantique, St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
21 au 23 juin 2012
- Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) et Whitehorse (Yukon)
27 au 29 juin 2012

PARTICIPANTS

- M. François Ouimet, deuxième vice-président de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ)
- M. Richard Daignault, conseiller en relations interparlementaires et internationales.

CONTEXTE

- Il n'existe pas de forum interparlementaire canadien regroupant exclusivement les parlements des provinces et des territoires et abordant des thématiques relatives à leurs compétences dans une perspective plus large, comme c'est par exemple le cas aux États-Unis (Council of State Governments, CSG et National Conference of State Legislatures NCSL), au Brésil (Union nationale des assemblées législatives des États fédérés du Brésil, UNALE), en Espagne (Conférence des présidents des parlements des Communautés autonomes, COPREPA) ou en Autriche (Conférence des présidents de Landtag).
- Les assemblées législatives des provinces et des territoires sont, pour la plupart, membres internationaux affiliés d'une ou plusieurs organisations interparlementaires où elles participent à leurs travaux sur une base ad hoc.
- La perspective de créer une organisation canadienne a déjà été abordée de façon sommaire dans le cadre de rencontres multilatérales.

CONTEXTE (SUITE)	- Dans ce contexte, la pertinence et la faisabilité de la création d'un nouveau forum interparlementaire formé de parlementaires des provinces et des territoires canadiens méritent d'être évaluées. Le président de l'ANQ a donc mandaté son vice-président pour consulter ses homologues quant à la pertinence de procéder à la création de cette nouvelle organisation, en échangeant sur ce projet avec les autorités politiques et administratives des assemblées législatives des provinces et des territoires canadiens.	
THÈMES	- La création d'une association interparlementaire des assemblées législatives des provinces et des territoires canadiens - La mission et les objectifs de la nouvelle association - Le fonctionnement de la nouvelle association.	
OBJECTIFS ET ENJEUX	- S'entretenir avec les présidents des assemblées législatives des provinces et des territoires canadiens sur une base individuelle ainsi qu'avec les dirigeants de leur administration respective, pour leur présenter le projet et recueillir leurs commentaires. - Promouvoir les grandes lignes du document de réflexion portant sur la création de la nouvelle association. - Mieux comprendre les enjeux des provinces et des territoires canadiens en matière de relations interparlementaires et internationales.	
COMMENTAIRES/CONCLUSIONS	- Le projet de création d'une nouvelle association interparlementaire canadienne a été généralement bien accueilli par les parlementaires et les fonctionnaires des parlements. - Les discussions sur le projet devront se poursuivre au cours de la prochaine année.	
COÛT	- Per diem et autres frais - Transport	8 668,38 \$ 21 410,72 \$
	Total	30 079,10 \$